

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE TECHNOLOGIE

AGENCE NATIONALE POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

N° 2/2010

ETUDE SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE EN TUNISIE

L'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie ci-après dénommée l'ANME se propose de lancer le présent appel d'offres national pour la réalisation d'une étude sur le Développement de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie en Tunisie.

Les bureaux d'études désirant participer à cet appel d'offres peuvent retirer le dossier y afférent en contre partie du paiement en espèce de la somme de trente (30) dinars, à compter de la publication du présent avis au siège de l'ANME sise au:

**3, Rue 8000 Montplaisir
1073 Tunis-Belvédère**

Les offres doivent être obligatoirement envoyées **par voie postale (recommandées ou par rapide poste) sous pli fermé** et parvenir au siège de L'ANME au plus tard le mercredi 30 juin 2010 à 17h, **le cachet du Bureau d'Ordre Central de l'ANME faisant foi.**

Les offres seront présentées en deux étapes :

1) **Présentation des offres techniques :**

L'offre technique doit être présentée dans une enveloppe extérieure et cachetée.

L'enveloppe extérieure comprend les pièces suivantes:

- 1- la caution provisoire d'un montant de deux mille huit cent (2800) dinars délivrée par une banque tunisienne agréée par le Ministère des Finances et **valable pendant 90 jours à partir de la date limite de réception des offres à savoir le 30 septembre 2010,**
- 2- L'original du cahier des charges dûment signé et paraphé sur toutes les pages par le soumissionnaire,
- 3- déclaration sur l'honneur de non faillite,
- 4- Un attestation d'affiliation à la CNSS (copie conforme),
- 5- un certificat attestant que le candidat est en règle au regard des autorités fiscales en cours de validités (copie conforme),
- 6- une déclaration sur l'honneur de non influence (selon modèle joint en annexes),
- 7- La fiche de renseignement (selon modèle joint en annexes).

Les pièces techniques

- 1- Une documentation technique spécifique détaillée en langue Française pour la méthodologie proposée,
- 2- Les CV des experts intervenants signés par les concernés et cachetés par le bureau d'études;
- 3- Le planning de réalisation de la mission d'accompagnement à partir de la date de l'ordre de service;
- 4- Le chronogramme d'experts.

Chaque offre technique doit être impérativement présentée comme ci-dessus indiqué sous peine de nullité. Toute offre non accompagnée du cautionnement provisoire ou qui comporte des indications sur le prix ou des données sur le montant de l'offre financière sera également rejetée.

2/ Présentation des offres financières :

Les candidats dont les offres techniques sont acceptées, seront invités, à une date, heure et lieu fixes, à remettre directement à la commission d'ouverture des plis leurs offres financières.

L'offre financière doit être remise directement par le soumissionnaire ou par son représentant à la commission d'ouverture des plis et ce, lors de la séance d'ouverture des plis financiers après réception d'une convocation écrite de la part de l'ANME fixant la date, l'heure et le lieu d'ouverture des plis.

L'offre financière est composée des pièces suivantes en trois exemplaires (Un original et deux copies) :

- a) L'offre financière (les bordereaux des prix) selon le modèle joint en annexes du cahiers des charges et détail estimatif;
- b) La formule de soumission selon le modèle joint en annexes du cahier des charges.

Chaque offre financière doit être impérativement présentée comme ci-dessus indiqué sous peine de nullité.